

Office des professions du Québec

Rapport annuel du Pôle de coordination pour l'accès à la formation



**2023
2024**

Québec 

Ce rapport a été rédigé et produit par l'Office des professions du Québec.

800, place D'Youville, 10^e étage

Québec (Québec) G1R 5Z3

Téléphone : 418 643-6912

Sans frais : 1 800 643-6912

Courriel : courrier@opq.gouv.qc.ca

Photographie : Adobe Stock

Le lecteur peut également consulter ce rapport sur le site Web de l'Office à l'adresse suivante :

www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/office-professions/publications

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-555-00603-4 (PDF)

ISSN : 2561-9861 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2025

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion d'un document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable de l'Office des professions du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète d'un document à des fins éducatives ou non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en indiquer la source.

Office des professions du Québec

**Rapport annuel
du Pôle de coordination
pour l'accès à la formation**

**2023
2024**

Table des matières

Mot de la présidente	7
Liste des acronymes et des sigles	8
Introduction	9
Pouvoirs	9
Composition	9
Structure organisationnelle	10
Travaux du Pôle en 2023-2024	10
Plan d'action 2019-2024	10
Partenariat entre le Pôle de coordination pour l'accès à la formation et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	11
Réunions tenues	11
État d'avancement des mesures	11
Annexe	13
Plan d'action 2019-2024 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation	14

Mot de la présidente

À titre de présidente de l'Office des professions du Québec (Office) et du Pôle de coordination pour l'accès à la formation (Pôle), j'ai le plaisir de soumettre ce septième rapport annuel. Celui-ci présente essentiellement le bilan des 16 mesures inscrites au plan d'action 2019-2024 du Pôle, qui a pris fin le 31 mars 2024. Ce plan d'action avait comme objectif général d'améliorer les processus permettant aux professionnels formés à l'étranger d'intégrer un ordre professionnel et d'obtenir un emploi de plein potentiel. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires du Pôle, ministères et organismes, qui ont contribué à ce plan et mis en œuvre une ou plusieurs mesures. La majorité des mesures ont atteint leur cible, bien que pendant une partie de la durée du Plan, un état d'urgence sanitaire a été déclaré par l'État québécois à la suite de la propagation de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) dans la province et ailleurs dans le monde.

Je tiens également à souligner le privilège du Pôle de compter sur la collaboration plus étroite du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), qui, avec notamment le Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes (PAICRCPI), a démontré son leadership et son expertise de pointe en matière de reconnaissance des compétences pour les professionnels formés à l'étranger (PFÉ).

Avec la fin du plan d'action du Pôle 2019-2024, la prochaine année sera l'occasion de réfléchir et d'établir les prochaines actions du Pôle. Les partenaires du Pôle seront d'ailleurs consultés à ce sujet.

À nouveau, je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à tous les partenaires du Pôle pour le travail accompli ainsi que pour le travail anticipé pour la suite.



Dominique Derome
Présidente de l'Office des professions du Québec
et présidente du Pôle de coordination pour l'accès
à la formation

Liste des acronymes et des sigles

ARM	Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
CERAC	Cégeps, centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences
CFP	Centre de formation professionnelle
CIQ	Conseil interprofessionnel du Québec
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
IPOP	Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel
MEQ	Ministère de l'Éducation
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OBNL	Organisation à but non lucratif
OIIAQ	Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
OPTMQ	Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
PAICRCPI	Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes
PFÉ	Professionnels formés à l'étranger
PRTCE	Prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers
PRIIME	Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi
Q2	Qualifications Québec
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
RCMO	Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
RSQ	Recrutement Santé Québec
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux

Introduction

Selon le *Code des professions* (RLRQ, c. C-26, a. 16.24), le Pôle de coordination pour l'accès à la formation (Pôle) a pour fonctions :

- de dresser un état de situation de l'accès à la formation;
- d'identifier les problèmes et les enjeux liés à la formation;
- d'identifier les besoins en collecte de données à des fins statistiques;
- d'assurer la collaboration entre les ordres professionnels, les établissements d'enseignement et les ministères concernés;
- de proposer des solutions aux problèmes identifiés.

Au sens de la loi, la « formation » se définit comme toute formation qu'un ordre professionnel exige qu'une personne acquière en application d'un règlement pris en vertu de différents articles du *Code des professions*, dont ceux traitant, notamment :

- des normes d'équivalence de diplôme (obtenu hors du Québec) ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis d'un ordre professionnel;
- des arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles conclus en vertu d'ententes entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement (notamment celui de la France ou de la Suisse);
- des conditions et autres modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste, notamment l'obligation de réaliser des stages et de réussir des examens.

Pouvoirs

Depuis l'entrée en vigueur, en 2017, de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (L.Q. 2017, c. 11), l'Office des professions du Québec (Office) peut formuler des recommandations en matière d'accès à la formation à un ministère, à un organisme, à un ordre professionnel, à un établissement d'enseignement ou à toute autre personne (RLRQ, c. C-26, a. 16.27).

Dans les 60 jours suivant la réception d'une recommandation, l'instance concernée doit informer l'Office par écrit des suites qu'elle entend y donner et, si elle n'entend pas y donner suite, des motifs justifiant sa décision (*ibid.*).

Composition

Outre l'Office qui en assure la présidence et la coordination opérationnelle, les ministères et organismes suivants font partie du Pôle :

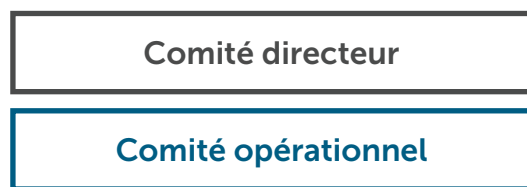
- le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI);
- la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);
- le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- la Fédération des cégeps;
- le ministère de l'Éducation (MEQ);
- le ministère de l'Enseignement supérieur (MES);
- le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);
- le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF);
- le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Structure organisationnelle

Le Pôle est divisé en deux instances. D'une part, le comité directeur du Pôle, composé des présidents d'organismes et des sous-ministres des ministères partenaires, qui a pour mission d'adopter les orientations stratégiques retenues par les organisations concernées.

D'autre part, le comité opérationnel du Pôle, composé des directeurs et des professionnels des organisations partenaires, qui a pour mandat de proposer des pistes d'action concernant notamment l'accès à la formation d'appoint et aux stages, ainsi que d'effectuer les suivis nécessaires à leur mise en œuvre.

Structure organisationnelle du Pôle



Travaux du Pôle en 2023-2024

Plan d'action 2019-2024

L'objectif général du plan d'action a été défini comme suit par les partenaires du Pôle : améliorer les processus permettant aux PFÉ d'intégrer un ordre professionnel et d'obtenir un emploi de plein potentiel.

Quatre thèmes principaux ont été retenus à cet effet, auxquels sont liés quatre objectifs. Le tableau ci-dessous en présente la synthèse.

Thèmes et objectifs du plan d'action 2019-2024 du Pôle

Thèmes	Objectifs
1. Information	Rendre accessible l'information nécessaire portant sur les démarches relatives à l'obtention d'un permis d'un ordre professionnel et à l'intégration au marché du travail
2. Reconnaissance des compétences ¹	Élaborer des outils crédibles, fiables et équitables pour faciliter et accélérer, à toutes les étapes du parcours d'intégration des PFÉ, la reconnaissance de leurs compétences
3. Conditions d'obtention d'un permis d'exercice	Améliorer l'accès aux formations d'appoint et aux stages prescrits par les ordres professionnels, ainsi qu'aux activités de francisation
4. Intégration au marché du travail	Favoriser l'obtention d'un emploi de plein potentiel pour les PFÉ en tenant compte des besoins du marché du travail

Les partenaires du Pôle se sont engagés à ce que les mesures proposées dans le plan d'action respectent les critères suivants :

- les mesures sont **appropriées**, car la clientèle visée, la cible à atteindre, les moyens utilisés et les effets produits sont pertinents au regard de l'objectif poursuivi;
- les mesures sont **cohérentes** avec les autres mesures proposées par les partenaires, car elles visent la même finalité sans être redondantes;

1 Dans le cadre du Plan d'action du Pôle, la reconnaissance des compétences renvoie à tout dispositif permettant de reconnaître des connaissances et des habiletés en fonction de repères (un référentiel de compétences, par exemple) socialement construits, valides, fiables et légitimes, pour admettre un candidat donné dans un programme de formation, pour lui octroyer un permis d'exercice d'une profession ou pour lui offrir un emploi de plein potentiel (inspiré de Lejeune, M., et Bernier, A., *La reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants qualifiés : une revue des tendances internationales pour comprendre les politiques et les pratiques pour le Québec*, Groupe de recherche Transpol, TÉLUQ, 2014, p. 21).

- les mesures sont **efficaces**, car elles permettent d'obtenir le résultat attendu avec les moyens appropriés;
- la portée des mesures est **pérenne**, car leurs effets seront durables;
- les mesures sont **observables**, car les indicateurs choisis permettent d'en apprécier les résultats.

Le Plan d'action 2019-2024 du Pôle contient 16 mesures dont l'état d'avancement pour l'exercice 2023-2024 est présenté en annexe.

Partenariat entre le Pôle de coordination pour l'accès à la formation et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Le plan d'action du Pôle était en cohérence avec le Plan d'action interministériel pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes 2021-2023 (PAICRCPI) coordonné par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Considérant la nature apparentée de ces deux plans d'action, un partenariat entre le Pôle et le MIFI était officialisé en août 2021. Cet arrimage des travaux est apparu essentiel pour une mise en œuvre optimale des mesures prévues aux deux plans d'action, mais surtout pour s'assurer que les 16 mesures du plan d'action du Pôle se poursuivent.

Le 31 mars 2023 marquait l'échéance de l'entente de partenariat entre le Pôle et le MIFI ainsi que de la fin du PAICRCPI. Le MIFI a néanmoins continué à assurer le suivi de la mise à jour des mesures communes aux deux plans d'action. De son côté, le Pôle a assuré le suivi de la mise à jour des autres mesures et présente un état de situation sur l'ensemble des mesures inscrites à son plan d'action dans son rapport annuel.

Rencontres tenues

Dans un souci de saine gouvernance, les activités et les objectifs stratégiques du Pôle ont continué à être adaptés en fonction des modalités de l'entente de partenariat avec le MIFI. Ainsi, aucune rencontre du comité directeur et du comité opérationnel n'a été tenue au bénéfice des rencontres prévues par le comité de suivi sous la responsabilité du MIFI. En revanche, des échanges et des rencontres de travail ont eu lieu entre plusieurs partenaires du Pôle.

État d'avancement des mesures

Le tableau qui suit présente un bilan au 31 mars 2024 des 16 mesures inscrites au Plan d'action du Pôle de coordination pour l'accès à la formation 2019-2024. Il rapporte les informations essentielles, soit l'identification de la mesure, les responsables de sa mise en œuvre, les échéanciers et l'état d'avancement, pour permettre d'en faire l'évaluation.

Le 31 mars 2024 marquait la fin du plan d'action du Pôle. La majorité des mesures du plan ont atteint leur cible. Le plan d'action a notamment contribué, dans les cinq dernières années, à :

- la mise sur pied de deux cellules d'intervention agiles pour régler des problèmes circonscrits et ponctuels relatifs à l'accès aux formations d'appoint et aux stages (mesure 1);
- la mise à la disposition des professionnels formés à l'étranger d'informations relatives aux différentes trajectoires nécessitant un stage dans le secteur de la santé et des services sociaux (mesure 4);
- l'optimisation des arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, dont l'actualisation du Guide de référence à la négociation des ARM destiné aux ordres professionnels en fonction des meilleures pratiques identifiées (mesure 8);

- la mise en place d'un projet pilote sur la régionalisation des professionnels formés à l'étranger hors Canada en santé et services sociaux (mesure 14);
- la mise en place de nouveaux projets ciblant les professionnels formés à l'étranger dans les secteurs touchés par une rareté de main-d'œuvre au Québec (mesure 16).

Au cours de la prochaine année, le Pôle dialoguera avec ses différents partenaires afin d'établir ses prochaines actions, notamment pour élaborer un nouveau plan d'action. Dans un souci d'efficience et pour garantir la finalité la plus profitable pour le public, il est essentiel de procéder à un tel exercice. Rappelons que le Pôle de coordination pour l'accès à la formation constitue un lieu d'échange et de concertation visant à favoriser l'admission aux ordres professionnels ainsi que la prestation de services professionnels de qualité aux Québécois.

Annexe

Plan d'action 2019-2024 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation

Plan d’action 2019-2024 du Pôle de coordination pour l’accès à la formation

 Suivi assuré par l’Office à travers les actions du Pôle d’accès à la formation.

 Suivi assuré par le MIFI.

0. Mesures transversales

Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d’avancement des mesures au 31 mars 2024
1 Mettre sur pied une cellule d’intervention agile pour régler des problèmes circonscrits et ponctuels relatifs à l’accès aux formations d’appoint et aux stages	Office des professions du Québec Tous les partenaires du Pôle interpellés	Pistes d’action mises en œuvre en fonction des problèmes soulevés En continu	Des défis d’accès aux formations d’appoint ont été portés à l’attention du Pôle pour deux ordres, soit l’Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ) et l’Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). 100 % OPTMQ Un groupe de travail sur la formation d’appoint relatif à l’exercice de la profession de technologiste médical qui réunit tous les acteurs concernés a été mis sur pied à l’automne 2021 par l’Office. Au regard de certains constats, la coordination de ce groupe a été transférée au MIFI au printemps 2023. Rappelons qu’avec le Plan d’action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, le MIFI s’est largement démarqué dans ce secteur d’activité. Il a acquis une expérience importante en la matière, a développé un réseau de partenaires stratégiques et a établi des mécanismes formels de collaboration interministérielle. Dans le cadre de travaux du groupe de travail : - Une formation d’appoint d’intégration à la profession de technologiste médical (AEC) a été mise en place à l’automne 2023. Le Cégep de Rosemont a accueilli la première cohorte le 7 novembre 2023. - Il est prévu qu’une deuxième cohorte soit accueillie par le Cégep de Rosemont et par le Cégep de Sainte-Foy. Les travaux sont en cours. 100 % OIIAQ Le MEQ travaille en étroite collaboration avec l’OIIAQ et les établissements d’enseignement concernés par la formation professionnelle afin de poursuivre l’optimisation de l’adéquation entre l’offre et la demande de formation découlant des nouvelles prescriptions de l’OIIAQ. Par la poursuite de ces actions, le MEQ continue de soutenir les établissements d’enseignement comme mentionné à la mesure 9 et demeure en action constante et agile en matière d’accès à la formation d’appoint pour répondre à la mesure 1 : - Maintien du groupe de travail composé de nombreux représentants d’établissements d’enseignement autorisés à offrir la formation découlant de ces prescriptions ainsi que des représentants de l’OIIAQ et du MEQ. - Soutien offert par le MEQ au réseau de l’éducation afin de l’informer des modalités administratives entourant cette offre de formation. - Prorogation de la Règle budgétaire instaurée en 2022-2023 pour les années financières 2023-2024 et 2024-2025, afin de soutenir les établissements dans l’offre de service. - Poursuite et avancement des travaux de révision en collaboration avec l’OIIAQ afin d’élaborer deux nouvelles formations d’appoint sur le concept de prescription à la carte pour répondre tant au besoin de formation pour un retour à la profession que dans le cadre d’un processus d’admission à la profession par la voie des équivalences.
2 Actualiser le diagnostic sur le parcours d’admission des PFÉ (projet pilote)	Office des professions du Québec CIQ, BCI, Fédération des cégeps, MES, MEQ, MIFI, ordres concernés	Entente avec la Commission d’accès à l’information du Québec (CAIQ) - Décembre 2020 Outil de collecte de données - Hiver 2023 Données sur le parcours d’admission des PFÉ - Automne 2023	Mesure non réalisée. L’Office avait entrepris des discussions avec la CAIQ pour identifier les éléments à considérer en vue de déposer un projet d’entente en vertu de l’article 70 de la <i>Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> et trois ordres avaient accepté de participer au projet pilote. L’Office a toutefois rencontré des enjeux importants compromettant la réalisation du projet pilote, notamment sur le plan des infrastructures technologiques à mettre en place, de la protection des renseignements personnels ainsi que de la disponibilité et de la qualité des données.

1. Information

Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d’avancement des mesures au 31 mars 2024
3 Informer les PFÉ des conditions d’admission dans les programmes universitaires (notamment la maîtrise de la langue française) et des motifs justifiant les critères de sélection dans les programmes contingentés	BCI (et les établissements) Q2 et CIQ (ordres professionnels)	Information à jour sur les sites Web 2020-2021 (2 ans)	100 % Tous les établissements universitaires ont été invités à autoévaluer les informations relatives aux conditions d’admission sur les sites Web des programmes d’études concernés par la mesure, ainsi qu’à les mettre à jour si nécessaire. L’objectif était de faire en sorte que tous les sites Web en lien avec un programme de formation universitaire préparant à l’exercice d’une profession réglementée contiennent les indications requises afin de permettre aux PFÉ d’obtenir les informations pertinentes sur les conditions d’admission et les parcours d’études. En tout, sur les 17 établissements concernés par la collecte de données, 14 ont rempli la grille d’autoévaluation qui leur a été transmise, soit 311 des 329 programmes concernés (95 %). Enfin, les établissements ont été invités à ajouter le lien URL vers l’ordre professionnel concerné et une rubrique consacrée aux PFÉ sur les sites Web des programmes d’études visés par cette autoévaluation.

- Suivi assuré par l'Office à travers les actions du Pôle d'accès à la formation.
- Suivi assuré par le MIFI.

1. Information (suite)

Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2024
4 Fournir aux PFÉ des informations relatives aux différentes trajectoires nécessitant un stage dans le secteur de la santé et des services sociaux	MSSS Office et ordres professionnels	Liste des titres d'emploi nécessitant un stage dans le RSSS en prévision d'un recrutement à l'international 31 mars 2022 Schématisation de trajectoire - Été 2022	100 % Liste des emplois réalisée pour les emplois visés par le recrutement international. 100 % Les professions concernées : infirmier et infirmière, travailleur et travailleuse sociale, orthophoniste et technologue en imagerie médicale (radiologie, médecine nucléaire et radio-oncologie).

2. Reconnaissance des compétences²

Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2024
5 Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO)	CPMT Comités sectoriels de main-d'œuvre	275 personnes admises à la RCMO En continu	107 % 293 personnes admises à la RCMO (entre le 1 ^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024), alors que la cible était de 275 personnes. Les métiers pour lesquels des évaluations ont été produites sont : - Coiffeur ou coiffeuse - Esthéticien ou esthéticienne - Assembleur ou assembleuse en électronique - Conseiller ou conseillère en vente automobile - Démonteur ou démonteuse de véhicules routiers - Préposé ou préposée à la transformation de produits marins - Peintre en production industrielle - Soudeur ou soudeuse - Libraire - Pressier ou pressière sur presse flexographique
6 Mettre en place un comité de coordination des projets d'instrumentation de reconnaissance des acquis et compétences développés relativement aux référentiels des ordres professionnels pour assurer une mise en œuvre cohérente avec les objectifs du gouvernement	MES Cégeps, CERAC, MIFI, CIQ, ordre professionnel, BCI	Plan de travail - Automne 2020 Modalités de concertation convenues entre les partenaires - Automne 2020 Montage financier partagé - Juin 2024	Cette mesure n'a pas été réalisée, un comité de concertation n'ayant pu être constitué.
7 Mise en place de projets dans le cadre de l'implantation d'un processus de reconnaissances des acquis et des compétences (RAC) au collégial pour les PFÉ qui sont candidats à une profession réglementée	Fédération des cégeps Ordres professionnels, CERAC Marie-Victorin, MES, CIQ, Office, MIFI	Réalisation de deux projets en RAC 2024	50 % L'un des membres de la Fédération des cégeps, le Collège Ahuntsic, a élaboré en 2021 une nouvelle AEC d'intégration à la profession de technologue en radiodiagnostic, le tout en étroite collaboration avec l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ). Cette AEC est offerte en démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) pour les PFÉ qui sont recommandés par l'OTIMROEPMQ. Cette voie a été privilégiée étant donné les études et les expériences variées des personnes candidates. Cette démarche vers l'AEC les conduira à l'obtention du droit de passer l'examen d'entrée à la profession de l'Ordre. Le cégep a accueilli sa première cohorte à l'automne 2021 et cette AEC est réservée aux personnes candidates référées par l'Ordre. La formation est toujours offerte par le Collège Ahuntsic. Un groupe de travail sur la formation d'appoint relatif à l'exercice de la profession de technologiste médical a été mis en place à l'automne 2021 par l'Office afin de trouver des solutions pour offrir une formation d'appoint aux aspirants technologistes médicaux formés à l'étranger. Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises. Pendant l'hiver 2022, et jusqu'au début de l'année 2023, la Fédération des cégeps a coordonné un sous-comité avec des représentants de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ) et les cégeps concernés afin de trouver des solutions pour offrir la formation d'appoint. Au printemps 2023, le MIFI a pris en charge la coordination du groupe de travail. Les travaux ont mené à l'offre d'une AEC destinée aux PFÉ pour la profession de technologiste médical (voir mesure 1). L'AEC n'est pas offerte pour l'instant en démarche individuelle de RAC, mais sous la forme de cohortes de formation.
8 Optimiser les arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)	MRIF Office, CIQ, ordres professionnels, MIFI, MESS, MSSS	Actualiser le Guide de référence à la négociation des ARM destiné aux ordres professionnels en fonction des meilleures pratiques identifiées 31 décembre 2022	100 %

2 Dans le cadre du Plan d'action du Pôle, la reconnaissance des compétences renvoie à tout dispositif permettant de reconnaître des connaissances et des habiletés en fonction de repères (un référentiel de compétences, par exemple) socialement construits, valides, fiables et légitimes, pour admettre un candidat donné dans un programme de formation, pour lui octroyer un permis d'exercice d'une profession ou pour lui offrir un emploi de plein potentiel (inspiré de Lejeune, M., et Bernier, A., *La reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants qualifiés : une revue des tendances internationales pour comprendre les politiques et les pratiques pour le Québec*, Groupe de recherche Transpol, TÉLUQ, 2014, p. 21).

- Suivi assuré par l'Office à travers les actions du Pôle d'accès à la formation.
- Suivi assuré par le MIFI.

3. Conditions d’obtention d’un permis d’exercice

Nom de la mesure		M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d’avancement des mesures au 31 mars 2024
9	Soutenir les centres de formation professionnelle (CFP) au regard de la formation d’appoint visant l’obtention du droit de pratique à titre d’infirmière ou d’infirmier auxiliaire	MEQ (professionnel)	Portrait de l’offre de la formation et des enjeux 31 mars 2022	100 % Mesure réalisée en totalité en 2021-2022. Voir la mesure 1.
10	Soutenir la réalisation de projets structurés dans les universités visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l’étranger désirant accéder à une profession réglementée	MES (universitaire)	Tous les projets conformes aux exigences sont financés jusqu’à la hauteur de l’enveloppe disponible 31 mars 2022	100 % Sept projets ont été soutenus en lien avec cette mesure. Cette mesure est renouvelable annuellement à la suite de l’autorisation du Conseil du trésor.

4. Intégration au marché du travail

Nom de la mesure		M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d’avancement des mesures au 31 mars 2024
11	Programme d’aide à l’intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)	MESS	Augmentation de 20 % par année pour atteindre 2 115 participants en 2022 31 mars 2022	Il n’y avait pas de cible pour PRIIME en 2023-2024, car la stratégie nationale sur la main-d’œuvre a pris fin en 2022. Au 31 mars 2022, l’état d’avancement était de 46 %.
12	Intégration en emploi de personnes formées à l’étranger recommandées par un ordre professionnel (IPOP)	MESS	Augmentation de 42 % de nouveaux participants à IPOP 31 mars 2023	100 % La cible de nouveaux participants a été atteinte pour l’année financière 2022-2023, soit une augmentation de 42 % qui correspond à une hausse de 6 nouveaux participants. Pour l’année financière 2023-2024, il y a eu 6 nouveaux participants.
13	Octroyer des prêts par une institution financière, à de faibles taux d’intérêt, à des PFÉ au cours du processus de reconnaissance de leurs compétences au Québec	MESS	Octroyer 60 garanties de prêt par année à des PFÉ qui éprouvent des difficultés financières au cours du processus de reconnaissance de leurs compétences 31 mars 2024	72 % Pour l’année financière 2023-2024, 43 prêts ont été octroyés.
14	Mettre en place un projet pilote sur la régionalisation des PFÉ hors Canada en santé et services sociaux	MSSI MIFI, MESS, OBNL	Liste des établissements participants du réseau de la santé et des services sociaux 31 mars 2022 Nombre de candidats recrutés pour la phase I 31 mars 2022	100 % Mesure réalisée en totalité en 2021-2022. Cette mesure a été planifiée avec la région de l’Abitibi-Témiscamingue en raison de ses importants besoins en santé et services sociaux pour le titre d’emploi d’infirmière et de la mobilisation de la région pour ce projet : Nombre de personnes retenues à la suite des entrevues : 16 infirmières (de ce nombre, 4 se sont désistées). Destination des personnes recrutées : Val-d’Or, Rouyn-Noranda, Ville-Marie et Amos. La particularité de ce projet est la concertation des acteurs nationaux et locaux pour une prise en charge globale du recrutement (promotion, sélection, accueil et intégration).
15	Développer une boîte à outils pour l’accueil et l’intégration des PFÉ hors Canada en santé et services sociaux dans leur milieu de travail	MSSI	Contenu de la boîte à outils développé 31 mars 2022	100 % Mesure réalisée en totalité en 2021-2022. La page Web portant sur la francisation et présentant différents outils pour le candidat qui est toujours dans son pays ou déjà ici au Québec a été mise en ligne sur le site de Recrutement Santé Québec (RSQ). La page Web portant sur l’intégration professionnelle en soins infirmiers et présentant différents outils pour le candidat qui est toujours dans son pays ou déjà ici au Québec a été mise en ligne sur le site de RSQ. La page Web portant sur l’intégration professionnelle en psychosocial et présentant différents outils pour le candidat qui est toujours dans son pays ou déjà ici au Québec a été mise en ligne sur le site de RSQ. Offre de webinaire par l’équipe de RSQ/MSSI pour faciliter l’intégration des candidats en contexte québécois.

- Suivi assuré par l'Office à travers les actions du Pôle d'accès à la formation.
- Suivi assuré par le MIFI.

4. Intégration au marché du travail (suite)

Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2024
16 Mettre en place de nouveaux projets ciblant les PFÉ en identifiant les domaines d'emploi et les professions à prioriser en fonction des besoins du marché du travail et des territoires de recrutement	MIFI	Liste des pays avec profils de compétences des candidats étrangers qui s'apparentent le plus à ceux du Québec - Mars 2024 Liste des programmes de formation à l'étranger favorisant une acquisition rapide des compétences requises au Québec - Mars 2024 Nombre de professions et territoires identifiés où sont déployées les actions du MIFI - Mars 2024	100 % Liste des pays avec profils de compétences des candidats étrangers qui s'apparentent le plus à ceux du Québec : Des fiches de prospection ont permis de soutenir les activités de promotion et de prospection dans le cadre des Journées Québec, des activités de recrutement en continu et des projets de recrutement comprenant le financement de la formation d'appoint permettant à des PFÉ d'obtenir une reconnaissance complète de leurs compétences en vue d'obtenir le permis d'exercice pour les pays suivants : - France - Cameroun - Colombie - Maroc - Tunisie - Sénégal - Bénin - Togo - Brésil - Mexique Liste des programmes de formation à l'étranger favorisant une acquisition rapide des compétences requises au Québec : Chaque fiche inclut un tableau sommaire, accompagnée d'une liste détaillée, comprenant des exemples de diplômes qualifiants à l'étranger dans une profession ou un métier, ainsi que les établissements d'enseignement reconnus par les autorités étrangères compétentes, pour lesquels une analyse du niveau et du programme d'études a été réalisée par le MIFI. Ceci a pour but d'offrir un outil d'information concis et facile à utiliser pour les diverses parties prenantes impliquées dans les activités de prospection, de promotion et de présélection des candidats à l'immigration dans le cadre de missions de recrutement. Nombre de professions et territoires identifiés où sont déployées les actions du MIFI : Durant l'année 2023-2024, 38 fiches concernant 13 professions dans 12 pays ont été finalisées : - Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire (pour 3 pays) - Enseignants/enseignantes au niveau secondaire (pour 5 pays) - Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées (pour 3 pays) - Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires (pour 5 pays) - Inhalothérapeutes (pour 2 pays) - Technologistes médicaux/technologistes médicales (pour 2 pays) - Ingénieurs miniers et ingénieures minières (pour 4 pays) - Ingénieurs civils et ingénieures civiles (pour 1 pays) - Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication (pour 3 pays) - Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique (pour 3 pays) - Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil (pour 3 pays) - Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel; ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (pour 1 pays) - Analystes et consultants/consultantes en informatique (pour 3 pays) Au 31 mars 2024, 8 fiches supplémentaires étaient à différentes étapes de production : - Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire (pour 2 pays) - Enseignants/enseignantes au niveau secondaire (pour 2 pays) - Inhalothérapeutes (pour 1 pays) - Technologistes médicaux/technologistes médicales (pour 1 pays) - Analystes et consultants/consultantes en informatique (pour 2 pays)

Office
des professions

Québec

